

B. — LA ROYAUTÉ

Au x^e siècle, la royauté a perdu les caractères sous lesquels elle était acceptée dans les siècles précédents. Quand Hugues Capet occupe le trône des Carolingiens c'est plutôt comme grand possesseur de fiefs que comme roi. On voit percer l'idée de légitimité et des regrets pour la race déchue.

Hugues et ses enfants possèdent un pouvoir nouveau. Ils s'appuient sur le clergé plus que sur les hommes de guerre. Hugues favorise sans cesse les ecclésiastiques séculiers et réguliers. Il rend aux monastères la liberté d'élection dont ils étaient privés depuis longtemps. Il s'approprie le caractère chrétien et fait tout pour le développer. C'est sur cette base chrétienne que s'appuyèrent les trois successeurs d'Hugues Capet, Robert, Henri I^{er} et Philippe I^{er}. Sous Louis le Gros la royauté a pris des forces. Elle n'est ni impériale ni ecclésiastique. C'est un pouvoir public, distinct des pouvoirs féodaux, appelé à les surveiller, à les contenir, à protéger contre eux les faibles. C'est une espèce de justice de paix universelle, au milieu de la France. A partir de Louis VI et de son fils Louis VII, la royauté moderne existe ; elle est fondée.

A l'avènement de Philippe Auguste, la royauté n'était donc ni purement héréditaire, ni purement élective, ni concédée uniquement comme institution divine. Pas plus définie dans sa nature, elle n'était pas absolue et cependant, elle n'avait pas de limites connues exactes. C'était un pouvoir vague capable de se développer et de s'étendre.

Philippe chercha d'abord à mettre la royauté de fait au